

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 15 novembre 2012

CG 12/6^{ème}/I-09

L'an deux mil douze, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset,, Tabarly et Viguié.

RESTES A RECOUVRER
(Admissions de créances en non-valeur et créances éteintes)

—
Monsieur le Payeur Départemental a établi l'état général des restes à recouvrer pour chacun des comptes de recettes du Budget Départemental en raison de l'impossibilité pour le comptable d'en effectuer le recouvrement (procès verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Ces créances, dont vous voudrez bien trouver ci-après le détail par sous-fonction, s'élèvent à la somme de **160 045,00 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 6541: Admissions de créances en non-valeur

- Sous-fonction 0201
Administration générale de la collectivité
(personnel non ventilable)..... 68 143,00 €
- Sous-fonction 311
Activités artistiques et action culturelle.....4,00 €

- <u>Sous-fonction 51</u>	
Famille et Enfance.....	501,00 €
- <u>Sous-fonction 52</u>	
Personnes handicapées.....	196,00 €
- <u>Sous-fonction 53</u>	
Personnes âgées.....	20 986,00 €
- <u>Sous-fonction 5471</u>	
R.M.I. - Allocation.....	17 143,00 €
- <u>Sous-fonction 551</u>	
A.P.A. à domicile.....	16 584,00 €
- <u>Sous-fonction 567</u>	
R.S.A – Allocation.....	530,00 €
- <u>Sous-fonction 81</u>	
Transports scolaires.....	11 172,00 €
Sous-total.....	135 259,00 €

S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le Payeur Départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Article 6542 : Créances éteintes

Cette rubrique enregistre les pertes sur les créances dans les cas de jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement.

- <u>Sous-fonction 5471</u>	
R.M.I. - Allocation.....	14 420,00 €
- <u>Sous-fonction 567</u>	
R.S.A – Allocation.....	10 366,00 €
Sous-total.....	24 786,00 €
TOTAL GENERAL.....	160 045,00 €

Il appartient à notre Assemblée de se prononcer sur les propositions de M. le Payeur Départemental et d'inscrire les crédits correspondants sur :

- l'article 6541 des sous-fonctions 0201, 311, 51, 52, 53, 5471, 551, 567 et 81
- l'article 6542 des sous-fonctions 5471 et 567 de la Décision Modificative n°2 de 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide l'admission en non valeur de créances départementales pour un montant global de 160 045 € en raison de l'impossibilité pour le comptable d'en effectuer le recouvrement ;
- Précise que s'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le Payeur Départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur ;
- Inscrit les crédits correspondants sur :
 - . l'article 6541 des sous-fonctions 0201, 311, 51, 52, 53, 5471, 551, 567 et 81,
 - . l'article 6542 des sous-fonctions 5471 et 567 de la DM n°2 de 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,